

L'histoire de la fameuse carte de Joseph Bouchette

Gilles Boileau

Volume 10, Number 2, 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11270ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boileau, G. (2004). L'histoire de la fameuse carte de Joseph Bouchette. *Histoire Québec*, 10(2), 36–38.

L'histoire de la fameuse carte de Joseph Bouchette

Par GILLES BOILEAU

To His Most Excellent Majesty KING WILLIAM IV this Topographical Dictionary of one of Great Britain's most happy and flourishing colonies with His Majesty's special permission most respectfully dedicated by His Majesty's most grateful and devoted Canadian subject and servant. Jos Bouchette

Il est évident qu'avec une telle page de présentation où l'auteur déclarait en pleine lumière ses bons sentiments et son affection délirante pour la Couronne britannique, l'auteur – le lieutenant-colonel Joseph Bouchette – risquait de connaître quelques ennuis... à une époque où la population du Bas-Canada ne cessait d'accumuler les griefs contre la dite Couronne... Voyons brièvement l'histoire de Jos Bouchette et de sa fameuse carte...

Le plus ancien et le plus complet document de référence utilisé par les chercheurs de toutes vocations, tant au Bas-Canada qu'au Québec, est sans doute le légendaire **Dictionnaire topographique du Bas-Canada** (*Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*) de l'arpenteur général Joseph Bouchette. On y a recours depuis 175 ans! C'est un inventaire, un dictionnaire, un annuaire et une encyclopédie tout à la fois.

Ce document, édité à Londres en 1832, était accompagné d'une carte couvrant le territoire du Bas-Canada de l'époque. C'est à la demande ou avec l'accord de l'Assemblée législative que Bouchette avait entrepris ses travaux. On peut même affirmer que Bouchette avait reçu mandat de la Chambre d'Assemblée pour réaliser cet ouvrage. Mais la carte qui l'accompagnait coûta plus cher que prévu et son



*Joseph Bouchette. Aquarelle sur ivoire 1815 par John Cox Dillman Engleheart. Portrait frontispice gravé de l'ouvrage *The British Dominions in North America*. ANC*

auteur demanda aux représentants du peuple de lui donner plus d'argent afin qu'il ne soit pas obligé de s'endetter.

Les procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée de l'époque révèlent que Bouchette revint à la charge auprès des députés en maintes occasions – *ad*

nauseam pourrait-on même dire – pendant plusieurs années. Nous nous arrêtons uniquement au débat du 20 février 1830, l'un des plus révélateurs. Il dura un bon moment et les discussions laissaient voir les sentiments plus ou moins «patriotiques» de chacun des intervenants. Et on était encore loin de l'émeute du 21 mai 1832 sur la Rue du Sang, des 92 résolutions de 1834 et de la grande répression 1837. Mais il y avait déjà deux pensées qui devenaient chaque jour davantage irréconciliables. En vérité l'esprit de mesquinerie et de partisanerie dans lequel se déroula ce débat laissait présager des jours de fanatisme et d'intolérance.

Une carte fabriquée en Angleterre

Pour bien comprendre les divers aspects du dossier et les dessous de cette requête de Bouchette, il faut avoir en mémoire que ce dernier avait choisi de faire «fabriquer» et imprimer sa carte en Angleterre parce que les artisans y étaient meilleurs. M. Duval, Stuart, Viger, Laterrière et Papineau, tous membres de la Chambre, prirent la parole à tour de rôle. Si Bouchette n'avait pas fait réaliser sa carte en Angleterre (par la maison d'édition *Longman, Rees, Orme, Green and Longman* qui tenait boutique sur *Paternoster-Row*), le problème eût sans doute été fort différent. On lui reprochait également d'avoir séjourné trop longtemps à Londres et d'y avoir trop dépensé, en un mot d'avoir parfois eut tendance à «faire la belle vie».

M. Duval intervint le premier. Porte-parole du comité spécial qui avait examiné la demande de l'arpenteur général, il affirmait qu'on ne pouvait «le forcer à donner son ouvrage à perte», d'autant plus qu'il «avait entrepris un grand et important ouvrage». Il ajouta même... «*Nous nous sommes convaincus que nous nous étions trompés tous ensemble, et nous allons rectifier l'erreur.*»

À son tour, M. Stuart se montra favorable à la demande de M. Bouchette. Ayant décelé quelques imperfections sur le précieux document, il croyait fermement

qu'il fallait procurer à son auteur les moyens de les corriger et de parfaire son travail. M. Stuart tenait M. Bouchette en très haute estime. «*Personne, selon lui, n'avait fait autant que le Colonel Bouchette pour faire connaître son pays en Angleterre et à l'étranger*». Il était même essentiel, toujours selon M. Stuart, de faire en sorte que cette carte soit mise dans les mains du grand public le plus tôt possible afin qu'elle fasse connaître les richesses du pays. «*Quelle province était plus riche en cours d'eau navigables, en terres fertiles; et cependant quelle province était aussi peu connue, même de ses propres habitants?*» demandait-il. Ne pas publier cette carte serait en quelque sorte une trahison, ce serait «*manquer de fidélité aux constituants*».

La Chambre ne connaissait que la Justice

Aussi étonnant que cela puisse sembler, M. Viger fut le premier à mettre en doute le bien fondé de cette demande. Acquiescer à cette demande serait, selon lui, violer la loi, puisque ce serait alors déroger à ce qui avait été convenu officiellement. «*La Chambre, déclarait-il, ne connaissait pas la liberté, elle ne connaissait que la justice*». M. Viger – un tantinet arrogant – trouvait même que la Chambre avait fait preuve d'une grande magnanimité en ayant recours aux services de M. Bouchette, compte tenu «*que les hommes de talent étaient peu nombreux dans le pays et qu'il fallait les encourager*». Aujourd'hui, on réproverait avec véhémence de tels propos.

C'est dans *La Minerve* du 1^{er} mars 1830 que l'on trouve les informations nous permettant de comprendre un peu mieux les dessous de cette affaire... Voici donc une partie de l'intervention de M. Viger:

«D'après les termes de la loi de l'année dernière, on avait intention de souscrire pour 100 exemplaires, mais non en détail, et à une condition toute particulière, savoir qu'il n'en coûtait pas plus de 500 guinées; c'était là l'intention de la législature. S'il y avait eu erreur, elle n'était pas dans la loi. On avait parlé des obligations imposées à M. Bouchette: mais était-ce la législature qui l'avait obligé de passer en Angleterre à grands frais, d'y résider pen-



La fameuse carte de Jos Bouchette. ANC

dant longtemps, et d'y payer pour son ouvrage un prix beaucoup plus fort que de ce côté de l'Océan?»

Il avait donc été convenu d'acheter 100 cartes pour un montant total de 500 guinées, soit cinq guinées l'unité. Or la demande de M. Bouchette portait ce coût à huit guinées. Par ailleurs, c'est Bouchette qui a décidé de faire imprimer sa carte en Angleterre où il passa, à cette fin, de longs mois... ce qui lui coûta cher. À qui la faute? Qui devrait payer? On peut s'étonner de ce que la Chambre d'assemblée perde son temps à de telles futilités. Dans la logique de M. Viger, on aurait pu se satisfaire d'une carte de facture médiocre, à la condition qu'elle ne coûte pas cher.

On peut deviner facilement que M. Duval allait donner la réplique à son collègue Viger. Après avoir reconnu que «*l'erreur était pardonnable*», il insista sur l'honnêteté et même la naïveté de M. Bouchette qui, s'il avait mieux surveillé ses intérêts, aurait sans doute exigé davantage pour son travail et toutes ses recherches. Quoi qu'il en soit, il demeura «*dans l'intérêt du pays de prendre les 100 copies*».

On fait appel au sentiment national

Sans doute peu convaincu de la solidité de ses arguments et peut-être peu convainquant lui-même, M. Duval tenta subtilement d'élever le débat à un niveau supérieur en faisant appel au «sentiment national». Il invoqua des arguments stratégiques... «*Fallait-il pour trois guinées de différence par exemplaire arracher un ouvrage national à*

des sujets anglais et le remettre entre les mains de nos ennemis?» Encore fallait-il accepter de voir dans les États-Unis un ennemi. Il est vrai qu'à cette époque la situation était plus ou moins délicate.

Par ailleurs, M. Viger, tout en se disant «*enchanté du zèle et du patriotisme de l'honorable membre*», trouvait cependant que les sentiments de M. Duval le menaient un peu loin. Les échanges s'élevèrent d'un cran quand M. Laterrière rappela à ceux qui chipotaient sur le montant supplémentaire demandé par M. Bouchette qu'ils avaient accepté de se montrer très généreux en votant jadis 750 £ «*pour l'empaillage d'oiseaux et de chats-huants, chose qu'il ne regardait pas comme aussi importante*». Mais M. Laterrière prit bien soin de ne pas transformer cette affaire en drame: la guerre avec les États-Unis n'était pas pour demain et il n'y avait pas encore d'espions au pays à la recherche de la carte de M. Bouchette. Tout en reconnaissant l'utilité de la carte en question, le savant député se demandait comment il se faisait que la seule évocation du nom de M. Bouchette suscitait toujours d'âpres discussions et engendrait de vifs accrochages... Oui, pourquoi?

C'est *La Minerve* – la feuille de Ludger Duvernay et de Viger – qui attacha le grelot en rapportant les paroles d'un des représentants du peuple... «*M. Laterrière dit qu'il ne savait pas par quelle fatalité le nom de M. Bouchette réveillait toujours certaines indispositions; il y avait quelque chose de pestilentiel attaché à l'origine de la mesure*».

Mais qui était donc ce Joseph Bouchette Issu d'une famille dont le grand-père était originaire de Saint-Malo, Joseph Bouchette est né à Québec le 14 mai 1774. Ses biographes, quand il parle de son père Jean-Baptiste Bouchette, se plaisent à raconter que celui-ci, en 1775, aurait conduit de Montréal à Québec, en chaloupe, le gouverneur Carleton.

Joseph Bouchette fut nommé arpenteur-général du Bas-Canada en 1803, après avoir exécuté de nombreux et importants travaux de recherches... dans le Haut-Canada. Il consacra une partie de ses énergies dans divers travaux relatifs à la frontière entre le Canada et les États de la Nouvelle-Angleterre. Il prit une part active dans la guerre de 1812 où il avait une commission de major général des volontaires. C'est à compter de 1813 qu'il eut le droit d'arborer le titre de lieutenant-colonel.

Ses relations avec l'Angleterre et la Cour de Londres étaient excellentes, voire même amicales. On doit surtout savoir de lui que lors du projet d'Union du Haut et du Bas-Canada, en 1822... «*Il fut le seul Canadien français composant le comité bas-canadien, et le 22 novembre 1822, il prononçait un discours où il préconisait cette union dans des conditions extrêmement favorables aux Hauts-Canadiens...*» (E. Fabre-Surveyer, Mémoire de la Société royale du Canada, 1940).

On comprend mieux alors pourquoi Papineau et les siens ne le portaient pas dans leur cœur. Mais les sentiments de Jos Bouchette n'empêchèrent pas le plus jeune de ses fils, Robert Shore Milnes, de prendre fait et cause pour les Patriotes, ce qui lui valut même l'exil aux Bermudes.

Déjà autour des années 1815 Bouchette avait réclamé de la Chambre un supplément pour certains travaux effectués et dont les coûts avaient dépassé les sommes allouées. En vain. La même chose se reproduisit vers 1830. En dépit de ses amitiés avec les divers gouverneurs, c'est le gouverneur Sydenham qui le força même à prendre sa retraite et à quitter son domicile de Québec, où il était devenu bien malheureux, pour Montréal.

Le délire et la mesquinerie de Papineau

Pour sa part, l'Orateur de la Chambre et chef du Parti canadien – futur Parti patriote – semblait ne pas porter M. Bouchette dans son cœur, ou du moins avait-il peu d'estime pour son travail. C'est du moins ce que l'on peut croire en lisant *La Minerve* quand elle se fait l'écho de Louis-Joseph Papineau...

«*On exagérerait les avantages de son projet. Les cartes géographiques étaient d'une certaine utilité, mais la sienne en avait-elle plus que d'autres? Était-ce son mérite intrinsèque et son utilité qui en avaient haussé le prix, ou les ornements futiles dont il l'avait couverte? L'année dernière, la Chambre (...) avait seulement dit que la carte pourrait être de quelque utilité; et on avait accordé une somme fixe pour 100 exemplaires une fois pour tout.*»

M. Papineau juge sévèrement la carte et les arguments qu'il a utilisés en cette occasion pour discréditer le travail de Bouchette le rendraient ridicule aujourd'hui. Papineau voulait une carte «sans montagnes» afin qu'on voit mieux les routes et les chemins. Peut-être a-t-il voulu faire une blague? En parlant de la carte de Bouchette, il dit...

«*Chaque coup de burin se paye, et ses amis lui avaient déjà fait le reproche d'y avoir mis trop de luxe, de l'avoir noircie en couvrant le fond, et par là de l'avoir rendue moins utile. Lorsqu'une carte est déroulée, si elle est nette, on peut y tracer les chemins nouvellement ouverts, les villages formés récemment; mais on ne peut plus l'utiliser si elle est hérissée de montagnes là où il n'y en a pas, et couverte de petits arbres là où l'indication des forêts n'est pas nécessaire.*»

Face au dossier Bouchette, le patriotisme de Papineau est à la baisse. Il donne aussi des leçons de civisme et même de morale en affirmant, entre autres, que «*le commerce libéralise les sentiments et rapproche les hommes civilisés des divers pays*». Selon lui, c'est ce qui serait arrivé si Bouchette avait été faire fabriquer sa carte aux États-Unis. «*Il ne faut pas, dit-il, afficher un patriotisme exclusif et aveugle*». Il ajoute avec candeur que: «*la carte la plus utile serait celle qu'on pourrait faire graver dans le pays à 5 ou 6 chelins, et qu'on*

retrouverait dans tous les presbytères, dans l'étude de chaque notaire, et dans tous les autres endroits publics, voilà comment on peut faire descendre l'instruction parmi le peuple. M. Bouchette n'aurait pas dû passer en Angleterre; il aurait trouvé à Québec même un artiste qui fait honneur au pays, et dont les ouvrages décèlent un talent châtié...».

En prenant connaissance de cette étonnante déclaration de Papineau, on comprend facilement que même les grands hommes, parfois, connaissent de regrettables moments de léthargie intellectuelle et que le fanatisme l'emporte sur la raison.

L'Honorable Orateur affirmait qu'il n'avait rien d'hostile contre M. Bouchette, dont il trouvait les efforts méritoires, mais qu'il ne fallait pas le suivre dans ses écarts. C'était là le motif pour lequel il s'opposait à la proposition d'accorder plus d'argent à M. Bouchette.

Au cours de son plaidoyer, M. Papineau, avait parlé d'une autre carte, celle de MM. Charland et Vondenvelden. «*qui était d'une plus grande utilité à cause de sa netteté*». Elle avait aussi la grande qualité de coûter seulement trois ou quatre piastres. M. Viger, lui, vanta les qualités de la carte d'un certain M. Lay.

M. Stuart était en total désaccord avec cet énoncé. Déclarant ne pas douter des connaissances de l'honorable membre du comté de Kent (M. Papineau) en littérature, il dit bien haut, du même coup, «*qu'il n'était peut-être pas aussi habile dans les arts et qu'il ne s'y connaissait pas*». Quant à la carte de ce M. Lay, à laquelle on avait fait allusion, «*elle était fautive, mensongère, peu honorable à son auteur, et insultante au pays dans lequel on l'avait offerte en vente*». Il lui reprochait même d'avoir donné à la frontière avec les États-Unis un tracé erroné. En conclusion, M. Stuart déclara qu'«*il ne fallait pas, après avoir tendu la main au pétitionnaire (M. Bouchette), l'entraîner à sa ruine ou à de grands inconvénients personnels*».

La question fut mise au vote. La Chambre refusa par un vote de 21 contre 12 d'acquiescer à la requête de M. Bouchette. Et la Chambre s'ajourna au lundi suivant...